



**COMMUNE DE COSSONAY**

**MUNICIPALITE**

Cossonay, le 7 février 2022/taz

**Préavis No 01/2022  
au Conseil communal**

**relatif à la création d'un point i à l'Hôtel Le Funi**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>CONTEXTE RÉGIONAL .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>CONTEXTE COMMUNAL.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3</b>	<b>SITUATION ACTUELLE .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>DESCRIPTION DES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LA MUNICIPALITÉ .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1</b>	<b>CRÉATION D'UN POINT D'INFORMATION À L'HÔTEL LE FUNI .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1.1</b>	<b>TRAVAUX PRÉVUS POUR LA POSE D'UNE ANCIENNE CABINE DU FUNICULAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1.2</b>	<b>HORAIRES D'OUVERTURE ENVISAGÉS.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>PROGRAMME ANNEXE AU POINT D'INFORMATION .....</b>	<b>6</b>
<b>3.1</b>	<b>CRÉATION D'UN GROUPE D'ANIMATION LOCAL.....</b>	<b>7</b>
<b>3.2</b>	<b>CRÉATION DE 3 BALADES AU DÉPART DE L'HÔTEL « LE FUNI » .....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>FINANCEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>4.1</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS DU POINT D'INFORMATION.....</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>9</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. PRÉAMBULE

Au travers de ce préavis, la Municipalité présente le travail réalisé pour coordonner le développement touristique de la Commune et pour soutenir les démarches en faveur du commerce local. Ce programme propose de lancer un processus participatif avec les différents acteurs concernés, soit :

- L'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) ;
- La Société de développement de Cossonay (SDC) ;
- L'Association Morges région tourisme (MRT) ;
- L'entreprise des transports de la région (MBC) ;
- Le Touring Club Suisse, section Cossonay (TCS) ;
- L'hôtel Le Funi ;
- et les acteurs touristiques et culturels de Cossonay.

### 1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

Rappelons tout d'abord quelles sont les institutions en charge de la promotion touristique pour notre région :

- ❖ L'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), qui regroupe les 56 communes du district (85'000 habitants), a comme but le développement régional, la promotion économique et l'aménagement du territoire. Elle est chargée de développer l'offre touristique en proposant ses services de coaching aux porteurs de projets et a lancé en 2016 un concept de « slow destination » en partenariat avec Morges Région Tourisme (MRT), le Parc Jura vaudois et le transporteur de la région MBC.
- ❖ L'Association Morges Région Tourisme (MRT), constituée en 2014, est l'organisme dont le but est la promotion du tourisme dans le district de Morges et l'élaboration de stratégies touristiques. Outre la gestion de l'Office régional du tourisme, proprement dit, cette institution promeut, avec les différents médias à disposition, les sites et manifestations touristiques dans le district et collabore aussi avec les points d'information (Maisons du tourisme de Morges et de Bière, auxquelles s'ajoutent les différents points d'information locaux de Saint-Prex et Aubonne : « les points i ») et Vaud-Promotion (anciennement Office Tourisme Vaud OTV).

La synergie entre ces différents acteurs et le développement de l'offre sont des points capitaux pour assurer un développement du tourisme et une efficience des moyens mis à disposition.

### 1.2 CONTEXTE COMMUNAL

Contrairement à certaines communes du district comme Morges, Aubonne, Saint-Prex ou Bière, Cossonay ne dispose ni d'un point d'information ni d'une structure spécifique d'animation locale à but touristique. Pour avoir des informations, les touristes doivent se rendre actuellement à l'Administration communale, ce qui n'est bien sûr pas idéal.

Pourtant, Cossonay possède de nombreux atouts à faire valoir ! Le Bourg offre de nombreuses prestations et activités. Des manifestations à caractère régional y sont proposées telles que l'Expo de Coss. La société de développement (SDC) regroupe plus de 100 membres et organise des événements. Cossonay dispose d'un cinéma, d'un théâtre reconnu avec un riche programme, ainsi que d'infrastructures sportives, dont une piscine couverte. À noter que Cossonay dispose également de véritables atouts touristiques, tels que son centre historique, faisant partie de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), son Temple classé en note 1 dans le cadre du recensement architectural dans lequel un orgue de tribune de facture exceptionnelle a été installé il y a peu, sans oublier son hôtel situé idéalement à l'arrivée du funiculaire.

Il semble dès lors légitime de structurer cette offre complète grâce à la création d'un « point d'information » et de proposer un regroupement des acteurs de la région pour assurer une meilleure qualité des prestations aux touristes de passage et ainsi générer de véritables retombées économiques, une plus-value en terme d'image et un accueil à la hauteur de ce que Cossonay a à offrir.

Sur la base de ce constat, la Municipalité a souhaité lancer un processus de réflexion, réunissant tous les acteurs touristiques de la région de Cossonay. L'opportunité s'est présentée à elle lorsque les gérantes de l'Hôtel Le Funi ont manifesté l'intérêt de créer un « point i ».

### 1.3 SITUATION ACTUELLE

La commune participe, comme l'ensemble des communes du district, au financement de l'Office régional MRT à hauteur de CHF 3.-/habitant. En 2021, le coût annuel a donc représenté un montant de CHF 12'666.-.

Il est à noter que les communes qui accueillent un office du tourisme, comme Morges ou Bière, le financent partiellement, en couvrant une partie des charges par un apport à hauteur de CHF 17.- par habitant, le solde étant assuré par les taxes de séjour du district. La mise en place d'une « Maison du tourisme » représenterait un coût annuel de l'ordre de CHF 71'774.- pour Cossonay (compte tenu du prix à l'habitant précité). La Municipalité n'est pas favorable à un tel engagement et souhaite plutôt associer les partenaires locaux en les incitant à se fédérer pour améliorer l'offre touristique et l'information au public concerné.

## 2. DESCRIPTION DES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est approchée de l'ARCAM pour solliciter un soutien technique et financier dans la mise en place d'un point d'information dans la commune. Il s'est assez vite avéré opportun de considérer l'Hôtel Le Funi comme un partenaire idéal. En effet, cet établissement, qui est propriété de la Commune, est géré par des privés. Il est idéalement placé sur le territoire communal, à l'arrivée supérieure du funiculaire, réelle porte d'entrée depuis les grands axes de transports publics tels que Lausanne et Yverdon. Cet établissement est reconnu pour la qualité de son accueil et l'une des deux gérantes dispose d'une excellente formation dans le domaine du tourisme.

Une délégation de la Municipalité a rencontré les deux gérantes, le 9 juin 2021, pour prendre connaissance de leur volonté de développer un point d'information. Elles ont ensuite présenté un projet détaillé à la Municipalité incorporé lors d'une 2<sup>ème</sup> rencontre le 15 novembre 2021.

Par le présent préavis, la Municipalité propose de développer un concept basé sur deux axes :

- La création d'un point d'information à l'hôtel « Le Funi » sur le principe mis en place à Aubonne en 2019 (chapitre 3) ;
- L'accompagnement d'un programme de développement des activités touristiques et de soutien aux commerces locaux, par la constitution d'un groupe d'animation locale à vocation touristique (chapitre 4).

Les objectifs poursuivis par la Municipalité sont en lien direct avec son programme de législature 2021-2026. Elle souhaite accompagner le développement de Cossonay par des actions en faveur de la promotion touristique de manière à faire rayonner la Commune comme Centre régional, volonté développée sur 3 axes :

- Développer l'attrait touristique de la commune ;
- Promouvoir et soutenir le commerce local ;
- Favoriser les activités culturelles locales et régionales.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de soutenir les gérantes de l'Hôtel « Le Funi » pour lancer une démarche participative autour de la création d'un point d'information touristique.

### 2.1 CRÉATION D'UN POINT D'INFORMATION À L'HÔTEL LE FUNI

Actuellement, l'Hôtel « Le Funi » est déjà un acteur touristique incontournable de la région. En effet, en plus de proposer des chambres de qualité, il offre un accueil aux touristes avec une information détaillée sur les activités qu'il est possible d'avoir sur Cossonay et sa région. Les gérantes ont même développé un prospectus « fait maison » pour promouvoir ces activités régionales. Il semble dès lors pertinent et naturel de leur attribuer la mission de « point d'information ». À noter que la Commune d'Aubonne a aussi réalisé une telle démarche de création d'un « point i » en mandatant la Société de développement d'Aubonne (SDA) en 2019. Sur le même principe, il est prévu qu'une convention soit établie entre les 4 acteurs directement concernés, soit la Commune, l'Hôtel Le Funi, la SDC et MRT, sous la supervision de l'ARCAM.

#### 2.1.1 TRAVAUX PRÉVUS POUR LA POSE D'UNE ANCIENNE CABINE DU FUNICULAIRE

La volonté de mettre en avant l'historique du Funiculaire et de poser une des anciennes cabines sur la terrasse arrière de l'Hôtel a été plébiscitée par la Municipalité. Un partenariat est donc envisagé avec les MBC pour retracer l'histoire du Funiculaire de Cossonay et animer l'espace d'arrivée. Dans un même temps, l'ancienne cabine permettra une organisation, par le futur point d'information, de manifestations spécifiques telles que des « afterworks » ou des sorties

thématiques. Il sera également possible de créer d'autres produits touristiques comme des petits déjeuners romantiques ou des repas en cabine.

### 2.1.2 HORAIRES D'OUVERTURE ENVISAGÉS

Tout d'abord, un service d'information est déjà donné par les gérantes de l'Hôtel « Le Funi ». Il sera cependant nécessaire de compléter ces prestations et de les coordonner avec l'Office régional MRT, afin de garantir un service complet comprenant des missions de promotion de la région (organisation de sorties, offres combinées, prêt de vélos, réservations...).

En dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel, le point d'information sera spécifiquement ouvert le week-end et la semaine de mai à septembre, avec les horaires d'ouverture suivants :

- Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h00, soit 7.5 heures ;
- Le samedi, de 09 h 30 à 14 h 30, soit 5 heures ;
- Le dimanche, de 09h30 à 12h00, soit 2.5 heures.

Pour les mois d'octobre à avril, les horaires seront les suivants :

- Du mercredi au vendredi de 10h00 à 11h00, soit 3 heures ;
- Le samedi de 09h00 à 11h00, soit 2 heures.

Après une période d'essai, les horaires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être adaptés, en fonction des besoins et de l'amélioration de l'offre pouvant en découler. Selon l'estimation donnée par les gérantes de l'Hôtel, le total des permanences à assurer au point d'information recouvre 28 week-ends par saison. Les gérantes de l'Hôtel fourniront le personnel adéquat, avec le soutien financier de la Commune de Cossonay. Selon des dispositions à convenir, ce personnel pourrait aussi bénéficier d'une formation dispensée par MRT.

### 3. PROGRAMME ANNEXE AU POINT D'INFORMATION

Ce programme annexe comprend un développement complémentaire à la création du point d'information, mais y est intimement lié et ne pourra être mis en place sans une acceptation du Conseil communal sur le financement de l'exploitation du « point i ».

Il comprend le développement des objets suivants :

- Création d'un groupe d'animation local et de nouveaux produits touristiques ;
- Mise en place de la cabine MBC en porte à faux de la terrasse de l'Hôtel « Le Funi » ;
- Animation et illustration de l'historique du funiculaire dans un espace déterminé ;
- Développement de 3 balades thématiques sur outil digital (Be-Mobile) ;
- Acquisition de matériel pour les balades (vélos, assurances...) ;
- Développement d'activités (marchés) et d'animations pour redynamiser le Bourg selon le plan d'actions de la SDC ;
- Pose de plusieurs panneaux d'informations touristiques ;
- Marketing et commercialisation des nouvelles offres touristiques ;
- Mise à profit des manifestations sportives et culturelles pour promouvoir l'offre touristique en collaboration avec les associations locales.

Certains des projets du programme annexe sont présentés ci-après.

Il faut relever que ce programme annexe fera l'objet du dépôt d'un dossier de subsides auprès de l'Etat afin de solliciter une aide cantonale sur la base de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). Il est en effet en bonne voie pour obtenir une aide cantonale à hauteur de 50% (en principe, la décision de l'Etat interviendra d'ici à la fin du mois de mars 2022).

Le programme annexe, qui devrait pouvoir être entièrement pris en charge par des acteurs privés et le soutien cantonal, est totalement conditionné à l'engagement de la Commune à financer le point d'information. Les éléments financiers sont présentés au chapitre 5.

### 3.1 CRÉATION D'UN GROUPE D'ANIMATION LOCAL

Afin de poser un cadre de développement coordonné et d'encourager les synergies, l'idée est de créer un groupe d'animation local. Dans un premier temps, ce groupe participera à plusieurs ateliers pour définir une vision commune et fixer un plan d'actions et ainsi qu'un échéancier. De cette manière, il sera possible pour les différents acteurs engagés de construire ensemble ce programme, en coordonnant leurs actions, ainsi que de mettre sur pied de nouvelles offres.

Le souhait de créer une convention tripartite, sur le modèle de celle établie en 2019 par la Commune d'Aubonne, doit permettre de définir les rôles et l'engagement de chacun entre l'Hôtel « Le Funi », MRT et les autres partenaires touristiques (TCS, MBC, etc).

Il est évident que ce groupe local doit prendre en considération le périmètre des 16 communes du secteur 4 de l'ARCAM, ainsi qu'une multitude de prestataires touristiques. Il est important de mettre en place une organisation qui permettra de combler les disparités géographiques.

### 3.2 CRÉATION DE 3 BALADES AU DÉPART DE L'HÔTEL « LE FUNI »

Concrètement, il est notamment envisagé de créer 3 balades, avec différentes thématiques, dans plusieurs formats (balade « classique », balade ludique avec micromobilité, balade famille). Pour ce faire, les balades seront développées sur l'outil utilisé par MRT, « Morges:Guide » (<https://www.balades-ot.ch/morges>), issu de la plateforme Be-Mobile (plateforme d'outils digitaux déployée sur plusieurs destinations vaudoises). Le groupe d'animation local sera chargé de conduire les travaux de réalisation de ces balades. Ces balades seront l'occasion de relier plusieurs points d'intérêts touristiques, économiques et culturels en vue de les faire découvrir, ou redécouvrir, au public. Des offres pour différents publics-cibles seront intégrées aux circuits afin d'encourager les utilisateurs et utilisatrices à consommer local.

L'idée est d'impliquer plusieurs prestataires, tels que les commerçants de la SDC, le TCS, les acteurs culturels (PAM, cinéma...), afin de permettre des retombées économiques directes pour ces derniers, mais également d'augmenter la valeur ajoutée de l'offre et ainsi augmenter de manière concrète la synergie du projet. Les balades devront s'intégrer dans la stratégie et les valeurs touristiques du district de Morges que sont la durabilité, la qualité et la consommation locale.

#### 4. FINANCEMENT

Comme évoqué dans le chapitre précédent, le Conseil communal ne doit se déterminer que sur le financement annuel du point d'information. Les autres charges sont entièrement couvertes par les acteurs touristiques et les partenaires du programme annexe.

Les charges totales se divisent de la manière suivante :

1. Les charges d'exploitation annuelles du point d'information ;
2. Les charges de développement du programme touristique sur 3 ans, comprenant la création du point d'information, du groupe d'animation, des balades, de la pose de l'ancienne cabine, de l'animation historique du funiculaire ainsi que du plan d'action de la SDC pour redynamiser le bourg et soutenir les commerçants locaux.

Concrètement, la part de financement de Cossonay est présentée sous le chapitre 4.1 (voir détails ci-après).

Dans l'annexe au présent préavis, l'ensemble du programme annexe et son financement sont présentés. On y retrouve la participation de Cossonay aux frais de fonctionnement sur 3 ans, étant donné que le dossier présenté à l'Etat pour le financement par la LADE doit s'étaler sur une telle période. Cependant, les charges d'investissement présentées dans le chapitre 4 seront entièrement couvertes par les porteurs de projet (à l'exception de la Commune) et le soutien cantonal.

##### 4.1 FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS DU POINT D'INFORMATION

Par frais de fonctionnement, on entend la prise en charge des charges liées au personnel chargé d'assurer la permanence du « point i ».

Les heures de permanence assurées par le personnel représentent les coûts suivants :

	<b>Plage horaire</b>	<b>Heures/semaine</b>	<b>Semaines par an</b>	<b>Heures/an</b>
	De mai à septembre	15 heures	22	330
	Octobre à avril	5 heures	30	150
Total				480

- Salaire horaire brut prévu (charges sociales incluses) : CHF 40.-
- Coût annuel du personnel : 480 heures à CHF 40.- (0,25 ETP) : CHF 19'200.-
- Coûts annexes (électricité, téléphones, réceptions, etc.) : CHF 2'800.-
- Total des frais de fonctionnement estimé par année : CHF 22'000.-  
soit CHF 5.- par habitant.

Seules les charges d'exploitation du point d'information de CHF 5.-/habitant sont couvertes par le financement communal, correspondant au montant de CHF 22'000.- précité. Ce montant sera reconduit dans les futurs budgets de la Commune. Ce projet pourrait débuter cette année, raison pour laquelle un budget extraordinaire pour la somme de CHF 11'000.- est également nécessaire.

## 5. CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments présentés dans ce préavis, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver ce projet qui permettra à la Commune de présenter son offre touristique et apportera un soutien important à l'économie locale. Pour ces motifs, elle recommande d'approuver les conclusions ci-après.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 01/2022 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE :

- d'approuver le préavis 01/2022 relatif à la création d'un « point i » à l'Hôtel Le Funi, d'accepter de financer les charges d'exploitation annuelles du « point i » par un montant de CHF 22'000.- à inscrire au budget communal chaque année et d'accepter une ligne budgétaire complémentaire pour l'année 2022 pour la somme de CHF 11'000.-.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

La Secrétaire

L.S.

V. Induni

T. Zito

Annexe : budget d'investissement global

Déléguée municipale : Mme Valérie Induni

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : mercredi 16 février à 18h00, Bâtiment administratif, salle de Municipalité.

## CHARGES

Désignation	Entité	Quantité	Prix (TTC)	Montant (CHF)	Remarques
Mise en place de l'ancienne cabine MBC en porte à faux de la terrasse	Bureau technique communal	1	55'054.00 CHF	55'054.00 CHF	Selon devis du 18.01.21
Création du groupe d'animation et travaux de développement de nouveaux produits touristiques	Hôtel du Funi et groupe d'animation	100	50.00 CHF	5'000.00 CHF	Ces heures sont valorisées en apport dans le plan de financement (fonds propres)
Développement d'activités et d'animations pour redynamiser le Bourg	Société de Développement de Cossonay	1	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	Selon programme établi par la SDC
Marketing et commercialisation de l'offre	TCS	1	15'000.00 CHF	15'000.00 CHF	Prestations offertes en valorisation de publicité dans le journal du TCS
Animation de l'espace historique du funi, participation à la construction et à la pose de la cabine, ainsi que financement de deux panneaux d'informations touristiques. Marketing et commercialisation de l'offre	MBC	1	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	Partie réalisée et financée par les MBC Prestations offertes en valorisation de publicité dans les bus et trains
Développement de 3 balades thématiques sur outil digital	Be-Mobile (MRT)	1	40'000.00 CHF	40'000.00 CHF	Selon devis Be-Mobile (en cours) 1 balade "classique" en 3 langues 1 balade ludique avec micromobilité en 3 langues 1 balade famille "gamifiée"
Acquisition de matériel et assurances	Hôtel du Funi	4	6'000.00 CHF	24'000.00 CHF	Vélos électriques Casques Cadenas Batteries
Gestion du projet	Mayko	1	55'800.00 CHF	55'800.00 CHF	Selon devis Mayko (en cours)
Étude architecturale pour véranda extérieure	Archi 74	1	15'000.00 CHF	15'000.00 CHF	Selon devis (en cours)
Exploitation sur 3 ans	Hôtel du Funi	3	21'110.00 CHF	63'330.00 CHF	Equivaut à un 0,3 ETP pour la gestion du point d'information (charges comprises)
Divers et imprévus	Hôtel du Funi	1	3'500.00 CHF	3'500.00 CHF	
<b>TOTAL</b>				<b>336'684.00 CHF</b>	

12 mois \* 3 ans \* 5 heures/mois = 180 heures \* 130.- /heure = 23'400.-

12 mois \* 3 ans \* 10 heures/mois = 360 heures \* 90.- /heure = 32'400.-

21100 / 12 = 1759 (par mois)  
1759 \* 100 / 6500 (salaire charges comprises) = 0,27 (ETP), arrondi à 0,3

## FINANCEMENT

Désignation	Entité	Montant (CHF)	Remarques
<b>Fonds propres</b>		<b>20'000.00 CHF</b>	<b>5.94%</b>
	Hôtel du Funi et groupe d'animation	5'000.00 CHF	Valorisation des RH du porteur de projet et des principales parties prenantes (groupe d'animation) dans la réalisation de nouveaux produits. Le groupe d'animation est constitué du porteur de projet, de la SDC, du TCS et de MRT (avec 2 personnes par entité)
	Société de Développement de Cossonay	15'000.00 CHF	Participation de la SDC au développement d'activités et d'animations pour redynamiser le Bourg sur un budget total de CHF 30'000.-
<b>Dons, sponsors et aides privées</b>		<b>75'000.00 CHF</b>	<b>22.28%</b>
	Transports MBC	30'000.00 CHF	Contre-prestations marketing. Prise en charge par les MBC de la réalisation d'un espace historique du funi, participation à la construction et à la pose de la cabine, ainsi que financement de deux panneaux d'informations touristiques.
	TCS	15'000.00 CHF	Contre-prestations marketing pour la mise en avant des nouveaux produits
	Dons et sponsoring	15'000.00 CHF	Entreprises régionales sollicitées par M. Georges Rime (ces sponsors ont déjà financé la transformation de l'hôtel)
	Loterie romande et autres Fondations	15'000.00 CHF	Dossiers traités pat Mayko - demande en cours
<b>Aide régionale et communale</b>		<b>73'330.00 CHF</b>	<b>21.78%</b>
	Commune	63'330.00 CHF	4'222 habitants (source UCV) * 5.- * 3 ans
	FEM	10'000.00 CHF	3.15%
<b>Canton de Vaud - SPEI</b>		<b>168'342.00 CHF</b>	<b>50.00%</b>
	LADE	168'342.00 CHF	max. 50% des coûts imputables
<b>TOTAL</b>		<b>336'672.00 CHF</b>	